

AVANT-PROPOS

LE DRAME

Docelles, près d'Épinal, dans les Vosges, le 16 octobre 1984. 21 h 15. Le ballet des lampes-torches braquées sur la rivière déchire l'obscurité. Quand soudain, l'innommable... Les pieds et les poings entravés par des cordelettes, le corps sans vie de Grégory Villemin, âgé de quatre ans, un mois et vingt jours, est retrouvé dans les eaux glacées de la Vologne, à 6 kilomètres de son domicile de Lépages. Avec son bonnet, son anorak, ses souliers de bambin, le petit garçon est soulevé de la chute d'eau où on l'a découvert. Dans la nuit froide, le flash du photographe local Patrick Gless crépite. L'image publiée dans *La Liberté de l'Est* fera le tour du monde. Personne ne sait alors que débute l'affaire criminelle la plus médiatisée du xx^e siècle. Elle débouchera sur un fiasco judiciaire qui perdure encore. Une énigme non résolue. Les sauveteurs emportent l'enfant mort vers le local des pompiers. Jean-Paul Moulin est l'un d'eux. Il racontera ses émotions à *L'Est républicain* : « Assis sur un rocher, cuissardes dans l'eau, Serge

Remy attend le procureur. Serge, encordé à un autre confrère pompier, Joël Fluck, a pris l'enfant dans ses bras. Il l'a passé à son fils Stéphane, puis à un autre pompier. Grégory, qui avait le bonnet sur les yeux, a été posé sur la berge, sur une couverture. Deux gendarmes et deux pompiers ont pris chacun un des coins. Moi j'ai suivi. L'enfant a été déposé sur une table dans le local des pompiers. J'y étais, dans ce local. Qu'est-ce qu'a fait le médecin? Il a relevé le bonnet. C'est là que j'ai eu un choc: le gamin avait les yeux grands ouverts. Son visage était très blanc. La deuxième chose qui m'a choqué, c'est le fait qu'il soit ficelé. Ça m'a bouleversé.»

*

Grégory Villemin est la première victime de l'affaire qui portera son nom.

D'emblée, les Français sont ébranlés par la mort de ce garçonnet de quatre ans aux boucles blondes, aux yeux noisette, au visage d'ange. Le drame surgit dans les Vosges, département de forêts profondes, beau mais sauvage, marqué par les guerres, en proie à la désindustrialisation textile, géographiquement enclavé, et où la vie est difficile. Ce théâtre d'ombres sert d'écrin au feuilleton médiatique qui commence. Il défraiera la chronique des décennies durant, accaparant toujours l'actualité en 2018. Il emporte avec lui de nombreux protagonistes qui s'y brûlent les ailes. Qui a commis un crime aussi odieux?

Quatre heures avant la découverte de son corps, comment l'enfant a-t-il été enlevé devant le chalet

de ses parents, sur la colline de Lépanges, avant d'être amené ici, ligoté puis jeté dans cette rivière tumultueuse qui charriait jadis les perles offertes aux duchesses de Lorraine pour confectionner leurs colliers? Depuis le 16 octobre 1984, la justice n'a jamais répondu à la question. Pourtant, des moyens considérables ont été mis en œuvre pour résoudre le mystère. En pure perte.

Le 5 novembre 1984, Bernard Laroche, contremaître apprécié de ses collègues, père amoureux de ses enfants, épris de son épouse, est accusé d'être l'auteur des faits. Il est interpellé devant les caméras de télévision devant son usine. Les Français se souviennent de ces images qui reviennent en boucle à la une de l'actualité pour se figer dans la conscience collective. Celles d'un contremaître moustachu, au regard incrédule, à l'allure bonhomme, arrêté en bleu de travail pour suivre une escouade de gendarmes.

*

Trois mois plus tard, Bernard Laroche est innocenté. Il est libéré. Puis cruellement assassiné d'un coup de fusil par son cousin Jean-Marie Villemin, le père de Grégory, le 29 mars 1985. Évoquant cette date, le juge Jean-Michel Lambert déclarera: «C'est le temps fort de mon existence... L'un des instants les plus tragiques de ma vie. Ce jour-là, c'est toute l'institution judiciaire qui est mise en échec.»

Bernard Laroche est la deuxième victime de l'effroyable chaos judiciaire.

*

Lorsqu'il prononce ces mots, le juge Jean-Michel Lambert est profondément touché. Alors que le dossier est rouvert, le 14 juin 2017, sur un faisceau de présomptions campant un prétendu rebondissement, le magistrat-écrivain de soixante-cinq ans met fin à ses jours. Le 11 juillet, il est retrouvé la tête serrée dans un sac plastique noué à la gorge par un foulard. Dans l'un des courriers qu'il rédige pour expliquer son suicide, Jean-Michel Lambert écrit: «J'ai décidé de me donner la mort car je sais que je n'aurai plus la force désormais de me battre dans la dernière épreuve qui m'attendrait...» Jean-Michel Lambert est la troisième victime du gâchis judiciaire.

En filigrane, la justice elle-même est entraînée dans la spirale. Brûlant de résoudre le dossier criminel le plus énigmatique du xx^e siècle, elle s'empêtre. Reproduit des erreurs à n'en plus finir. Sa crédibilité est entamée. Elle est la quatrième victime.

*

Comment en est-on arrivé là?

Quels sont les rouages d'un enchaînement aussi épouvantable?

Pourquoi ce fait divers passionne-t-il la France?

Comment la machine médiatique s'emballe-t-elle?

Comment l'institution judiciaire perd-elle régulièrement la boussole, oubliant tout sens commun? Pourquoi multiplie-t-elle les erreurs? Par quelle fatalité? Ce livre tente de répondre à ces questions.

Depuis l'assassinat de Bernard Laroche, le 29 mars 1985, j'ai été sollicité pour donner ma version. Je m'y suis toujours refusé. Dans un ouvrage publié en 1996, *Le Juge, le Journaliste et le Citoyen*, j'ai à peine évoqué l'affaire. Pourtant, j'avais préparé un manuscrit.

Aujourd'hui, alors que le dossier a inspiré des films, des dizaines de travaux universitaires, une quinzaine de livres émanant de toutes les parties prenantes, je franchis le pas. Je publie ce livre avec d'autant plus de détermination que la justice relance ses investigations sur des bases erronées. S'appuyant sur de nouvelles comparaisons d'écriture, sur l'utilisation du logiciel Anacrim, sur des témoignages vagues, la justice, par la voix du procureur général de Dijon Jean-Jacques Bosc, assure que « les investigations montrent que plusieurs personnes ont concouru à la réalisation du crime ». La justice avance que la mort de Grégory résulte d'un complot familial. Mais sans preuve et sans aveux, elle se fourvoie à nouveau. Devant ces allégations sans fondement, je prends position. Après Grégory Villemin, Bernard Laroche, et Jean-Michel Lambert, je veux éviter que de nouvelles victimes s'ajoutent à l'odyssée macabre.

À la réouverture de l'enquête, en juin 2017, j'ai indiqué que je redoutais des dérapages et de nouvelles victimes. Je ne pensais pas au juge Lambert... Je craignais pour Marie-Ange Laroche et ses proches. Pour des membres de la famille Villemin. Aujourd'hui, je m'inquiète pour les nouveaux protagonistes aspirés par une procédure qui n'a aucune certitude. Je songe à ces jeunes gens qui n'étaient pas nés en 1984 et à qui les gendarmes demandent s'ils n'ont pas entendu des

choses lors de réunions de famille. On sait la fragilité d'un témoignage recueilli ne serait-ce qu'au lendemain des faits. Trente-deux ans après, c'est tenter le diable. En ouvrant la porte à tous les ragots et à tous les commérages, la cour d'appel de Dijon risque de briser une nouvelle génération. Je pense aussi aux personnes placées sous contrôle judiciaire, et qui ne disposent que de revenus modestes. Elles rencontrent de profondes difficultés matérielles et psychologiques. Combien faudra-t-il de victimes pour que la sagesse l'emporte enfin dans ce dossier ?

Dans ce livre, j'évoque aussi les dérapages qui émaillent la quadruple catastrophe judiciaire : la mort inexplicquée de Grégory Villemin, l'assassinat de Bernard Laroche, le suicide du juge Lambert et le discrédit de la justice. Je restitue l'écheveau des destins qui s'abîment dans ce fait divers hors normes. Et, à l'heure de l'info en continu, je m'interroge sur l'évolution des rapports entre médias et justice.

Bernard Laroche et sa famille sont mis en cause. Mon devoir d'avocat est de raconter, de rectifier, afin que tous les citoyens soient informés de la réalité du dossier concernant Bernard Laroche. Assassiné, il ne peut plus se défendre, et pourtant il est régulièrement accusé, bien qu'innocenté en 1985. C'est mon travail d'avocat de la famille de Bernard Laroche de défendre la mémoire de celui qui a été injustement accusé. Il est de mon devoir de corriger les inexactitudes distillées depuis trente-trois ans et de dénoncer les idées reçues qui sont toujours colportées.

1

LE GÂCHIS

Pour que la justice règne sans partage, tous les moyens s'imposent ! En 1993, en cour d'assises, les débats n'ont pas été enregistrés. Désormais, avec les formules de transcription électronique utilisées dans les instances internationales, la synthèse écrite des procès pourrait être accessible immédiatement aux enquêteurs et aux magistrats. L'investissement serait important. Mais les bénéfices pourraient se révéler déterminants... Il en va ainsi de la comparution de Jean-Marie Villemin devant la cour d'assises de Dijon en octobre et novembre 1993. Si les débats avaient été enregistrés et couchés sur le papier dans leur intégralité, cela éviterait à la justice de commettre aujourd'hui de nouvelles erreurs.

Trente-trois ans après les faits, pour comprendre l'affaire Grégory, la nouvelle génération d'enquêteurs, de magistrats, de journalistes ne dispose que d'un nombre de pièces limité. Ils se saisissent du dossier traité par le juge Jean-Michel Lambert. Ils utilisent l'arrêt rendu par la cour d'appel de Nancy, ordonnant le renvoi de Christine Villemin aux assises. Ils travaillent sur l'arrêt

de la Cour de cassation qui casse cette procédure. Et ils s'appuient sur l'arrêt de non-lieu rendu en faveur de la mère de Grégory Villemin en 1993. Cet arrêt est précieux. Il ne s'agit pas de critiquer ou de remettre en cause les éléments qui le justifient. Christine Villemin bénéficie d'un non-lieu. Elle est innocentée pour absence de charges. C'est un fait... Le problème est que cet arrêt est truffé de prétendues charges contre Bernard Laroche. Ces accusations sont fausses. Chacune d'entre elles a été longuement battue en brèche durant les deux mois du procès de l'automne 1993, qui a débouché sur la condamnation de Jean-Marie Villemin à cinq années de prison dont une avec sursis. Au terme d'un marathon judiciaire, ce procès d'assises innocente Bernard Laroche. Malheureusement, il n'a fait l'objet d'aucune synthèse écrite. Les coupures de presse qui subsistent sont parfois insuffisantes pour démontrer les inexacitudes qui ponctuent l'arrêt de Dijon. Les conséquences sont graves. Les nouveaux enquêteurs, les nouveaux magistrats, les nouveaux journalistes qui « débarquent » aujourd'hui sur le fait divers n'ont pas les moyens d'appréhender les aberrations qui figurent dans la procédure. C'est un vrai problème. D'autant qu'ils ne connaissent pas non plus l'arrêt de la cour d'appel de Versailles qui condamne l'État pour faute lourde, pour ne pas avoir respecté la présomption d'innocence de Bernard Laroche.

Aujourd'hui, un magistrat, un gendarme, un journaliste qui reprend l'affaire s'appuie sur l'arrêt de non-lieu de 1993. Ce document est pour partie un réquisitoire contre Bernard Laroche. Et les éléments

qui le composent sont en partie faux. Et totalement inéquitables. Or Bernard Laroche est mort. Comme la jonction des dossiers Laroche et Villemin a toujours été refusée, nous n'avons jamais pu exercer de recours contre cette pièce. Impossible pour nous d'en dénoncer les inexactitudes.

Impossible d'en souligner les incohérences.

Impossible d'en stigmatiser les dérapages.

Pourtant, cela serait bien utile pour servir de garde-fou contre les errances en cours.

*

Au terme de leur rapport de quarante-huit pages en date du 10 mai 2017, les experts du département Sciences de l'analyse criminelle de la gendarmerie rendent une conclusion catégorique. Comme le rapporte *Le Journal du dimanche*, ils écrivent : « Nous pouvons affirmer que Bernard Laroche est l'auteur de l'enlèvement de Grégory Villemin. » En charge de la réouverture du dossier depuis 2008, la présidente de la chambre d'instruction de la cour d'appel de Dijon s'appuie sur sept procès-verbaux d'analyse criminelle qui vont dans le même sens. Assistée par une cellule spéciale de la gendarmerie, la magistrate a repris les investigations. Les analyses ADN relancées n'ont rien donné. Les expertises des appels téléphoniques, reprises à zéro, n'identifient personne. Les conclusions des expertises graphologiques sont hasardeuses.

Des milliers de données concernant quatre-vingt-quinze personnes citées dans la procédure ont été entrées

dans le logiciel Anacrim. Des moyens considérables ont été investis dans ces nouvelles investigations. Celles-ci ont débouché à l'été 2017 sur le scénario « d'un meurtre en famille » commis dans la haine de Jean-Marie Villemin.

Selon les gendarmes, le crime aurait été perpétré en deux temps. Bernard Laroche et Murielle Bolle auraient d'abord enlevé l'enfant avant de le remettre aux auteurs de l'assassinat. « Plusieurs éléments tendent à faire douter de la culpabilité du duo formé par Bernard Laroche et Murielle Bolle concernant l'assassinat », tempèrent cependant les militaires. Ils ajoutent dans leur rapport que « Bernard Laroche et Murielle Bolle n'ont été que les maillons d'un plan plus global ». Ils estiment même que « Bernard Laroche a pu faire l'objet d'une manipulation ». Pour les enquêteurs, les auteurs présumés de l'assassinat de Grégory Villemin sont Marcel et Jacqueline Jacob, placés en garde à vue et incarcérés le 15 juin 2017 avant d'être remis en liberté et placés sous contrôle judiciaire.

Les intéressés nient toute participation à l'assassinat. M^e Stéphane Giuranna, avocat de Marcel Jacob, assure « qu'il n'y a pas le début d'un commencement d'indice » contre son client. Défenseurs de Jacqueline Jacob, M^e Frédéric Berna et M^e Alexandre Bouthier soulignent « l'absence d'éléments » contre elle. Et ils ajoutent : « Trente-trois ans après les faits, aucun élément matériel ou scientifique ne permet de confondre une femme qui souffre de ce cauchemar judiciaire. »

Que dire de Murielle Bolle, qui malgré ses dénégations persistantes, a passé une partie de l'été 2017 derrière les barreaux, sous les quolibets et les crachats

de ses codétenues? Pour tenter de la confondre, les gendarmes ont relevé le témoignage de l'amant d'une fermière voisine des Villemin sur les hauteurs de Lépages. L'homme aurait affirmé avoir croisé le 16 octobre 1984, jour de l'assassinat du petit garçon, la voiture « d'un homme corpulent, avec à sa droite une femme aux cheveux roux ». Le témoignage de ce fameux amant a été débattu à de nombreuses reprises, notamment devant la cour d'assises de Dijon en 1993. Il n'a pas retenu l'attention des jurés. Pas plus que les allégations multiples évoquées devant la cour pour nourrir des charges contre Bernard Laroche. Elles ont été démontées, les unes après les autres, aux assises. Dommage que les épisodes de ce procès n'aient pas été consignés dans leur intégralité. Ils éviteraient aux enquêteurs et aux magistrats de se fourvoyer gravement.

Avocat de Murielle Bolle depuis 1986, M^e Jean-Paul Teissonnière démonte dans le *JDD* les supposées charges contre sa cliente. Il souligne le manque de crédibilité des témoignages qui l'accusent d'avoir été présente dans la voiture de Bernard Laroche le 16 octobre 1984. Pour le talentueux avocat, « la certitude des gendarmes que Bernard Laroche a enlevé l'enfant en présence de Murielle Bolle repose depuis toujours sur des données inexactes. Il s'agit d'une thèse. Pas d'une démonstration... » Évoquant la garde à vue de sa cliente, M^e Teissonnière affirme « que les gendarmes de 1984 lui ont suggéré des réponses et qu'elle ne s'est pas rendu compte, sur le coup, de la portée de ce qu'ils lui faisaient dire... » Interrogé sur l'hypothèse de l'accusation, qui imagine la présence d'une deuxième équipe susceptible d'avoir

récupéré Grégory après son enlèvement, M^e Teissonnière déclare: «C'est une pure construction intellectuelle. Ils ont besoin d'une deuxième équipe, sinon cela ne marche pas. Ils font donc une analyse de caractère pour voir qui pourrait en faire partie et ils tombent sur les époux Jacob. Mais ce genre de raisonnement, ce n'est pas du droit pénal. C'est de l'enquête à la tête de l'emploi. Tout cela ne me paraît pas sérieux du point de vue de la procédure pénale. On ne condamne pas les gens parce que leur emploi du temps pourrait être compatible avec un assassinat. Ce qui, si j'ai bien lu le dossier, n'est même pas le cas.»

*

Assurément, tout doit être fait pour élucider la manière dont le petit Grégory Villemin a été assassiné. À condition toutefois d'éviter les constructions intellectuelles en forme d'impasses. Depuis 1984, des moyens financiers considérables ont été engagés dans cette affaire. Le coût du dossier est faramineux. À l'heure où la justice crie misère, la question de la dépense pharaonique des procédures n'a jamais été évoquée. Investir de telles sommes pour faire enfin la lumière sur ce dossier, évidemment! Mais à condition de déboucher sur des éléments déterminants: des preuves formelles, des expertises scientifiques ou des aveux. Mais multiplier des frais abyssaux pour des circonvolutions sans fondement est inacceptable. À l'heure où les déficits de l'État alourdissent la dette publique, quelle administration pourrait accepter autant de dépenses en

pure perte? Face à l'absence de résultat, la gabegie est impressionnante! L'instruction à Épinal, les instructions à Dijon, les investigations des gendarmes, celles de la police judiciaire, puis à nouveau celles des gendarmes, les multiples expertises ADN, les expertises en écriture, les expertises de la voix du corbeau, le coût des recherches, le prix des procès, le débours des procédures, les indemnisations, les condamnations de l'État pour faute lourde, tant envers Bernard Laroche et sa famille qu'envers Christine et Jean-Marie Villemin... Tous ces éléments sont à l'origine d'une facture astronomique. Citons simplement un exemple à son origine.

La presse, et plus particulièrement *L'Est républicain* et BFMTV, a révélé deux pièces significatives concernant ce coût démesuré. Me Frédéric Berna, avocat à Nancy chargé de la défense de Jacqueline Jacob, a commenté sur BFMTV, le 14 novembre 2017, la désignation d'un expert. En 2012, a été établi un devis par un expert judiciaire en vue de procéder à des expertises ADN sur les vêtements de Grégory Villemin, sur les cordelettes et sur d'autres pièces du dossier. Ce devis, prévoyant de nombreux prélèvements, s'élevait à 672 300 euros. Vous lisez bien! Le procureur général Beney a établi à l'époque des réquisitions ainsi libellées et publiées par BFMTV: «le procureur général près la cour d'appel de Dijon est d'avis de ne pas donner suite, en l'état, au devis prévisionnel du 5 octobre 2012.» Ce magistrat estimait qu'il n'y avait aucune certitude d'aboutir et que l'aléa était trop important. Il a eu la réaction appropriée en priant le magistrat instructeur de ne pas donner suite à ce devis supérieur à un demi-million d'euros.